

CHAPITRE IV

Association démogénique

On a vu que, dans la société ethnique, la constitution sociale est subordonnée à la composition sociale. La caractéristique principale des sociétés qui ont franchi la période ethnogénique est une subordination inverse de la composition à la constitution sociale. De pareilles sociétés sont des associations civilisées, des civilisations.

Les sociétés de ce caractère sont démogéniques. Elles engendrent et s'incorporent de grandes populations qui tendent à devenir démocrates d'esprit et d'organisation.

C'est donc dans ces sociétés que doivent se réunir toutes les communautés anciennes et modernes, tous les états nationaux dans lesquels l'association civique a remplacé l'association ethnique ou *gentilice*, dans lesquels l'occupation permanente d'un territoire délimité et l'exploitation active de ses ressources par une industrie hautement développée ont abouti à la naissance de nombreuses populations, allant de centaines de mille aux dizaines de millions d'individus; des communautés pareilles, par exemple, à l'Égypte, 2.806-2.782 A. C., à Babylone 2.000 A. C., à Athènes, 450 A. C., et à l'Allemagne, à la France, à l'Italie, à l'Angleterre, aux Etats-Unis de 1896.

Les sociétés civiles, dans leur évolution, traversent trois grands stades de progrès. Les plus anciennes civilisations d'Égypte et de Babylone, ne dépassèrent pas le premier; la Grèce n'acheva pas le second et Rome n'atteignit pas

complètement le troisième. Les nations modernes sont dans ce dernier. Les stades de la civilisation ne correspondent pas à des types tranchés de société comme le seraient les formes patronymiques et matronymiques de la société ethnique, mais la différence qui les sépare n'est pourtant pas uniquement chronologique; c'est une différence de caractère et de structure.

Dans sa première période, la société civile a peu ou point de communications amicales avec d'autres sociétés de développement semblable. Elle est sans cesse obligée de se défendre ou contre une barbarie presque universelle, ou contre un état rival. Les énergies de la population sont consacrées d'abord à l'établissement de l'unité politique, de l'organisation militaire et de la sécurité. Ce n'est que secondairement qu'elles s'occupent — si elles s'en occupent — de l'organisation légale des associations moindres au sein de la constitution secrète, et à la recherche de la prospérité économique.

Lorsque l'unité politique et un certain degré de sécurité ont été atteints, les énergies du peuple doivent trouver de nouveaux débouchés, de nouvelles expressions. Elles brisent les restrictions que leur a imposées jusque là une politique militaire et conquièrent la liberté intellectuelle et personnelle. On a vu que la possibilité de joindre la stabilité et la continuité avec la liberté et le progrès réside dans le développement de la loi. L'État, dans son caractère politique, entre dans la période de développement constitutionnel et il se crée une multitude d'associations subordonnées pendant que naît une grande différenciation de la constitution sociale dans ses côtés moindres.

Athènes développa splendidement les côtés critique et philosophique du second stade de civilisation mais elle fut impuissante à édifier la loi. Rome, au contraire, déploya un grand talent pratique de législation mais ne sut pas maintenir l'esprit salubre de critique. La liberté et la spontanéité de la vie y furent sacrifiées au mécanisme

administratif. Aussi ni la Grèce, ni Rome n'accomplirent en son entier ce second stade de la civilisation et, bien entendu, ne progressèrent dans le troisième. Elles tombèrent parce qu'elles étaient, comme l'Égypte et Babylone, des civilisations instables. Leur grande richesse était un continuel appât pour les barbares du reste du monde, qui devaient, à la fin, les submerger.

Mais les nations Germaniques, en même temps préparées à la civilisation par leur propre développement intérieur et par un long contact avec Rome, entrèrent dans l'évolution politique sous des conditions précisément inverses. Elles devinrent des États, dans un milieu de civilisation qui, pendant des siècles les avait séparées des barbares d'Asie et d'Afrique, et elles bâtirent sur les ruines de la frontière occidentale de cette civilisation. C'est à cela qu'est due la stabilité des civilisations modernes.

Croissant simultanément, et tropsensiblement égales en forces pour qu'aucune d'elles puisse espérer de maintenir sa suprématie sur les autres, les nations modernes de l'Occident ont traversé le premier stade de civilisation — celui de l'intégration politique et d'une organisation embryonnaire du pouvoir central — avec moins de sacrifices des intérêts mineurs de la vie que ne l'avaient fait l'Égypte et l'Orient.

Le second stade, à son tour, ne fut pas une évolution partielle comme en Grèce et à Rome. La Renaissance, la Réforme, la Révolution Anglaise, l'afflux des lumières du XVIII^e siècle, la Révolution d'Amérique et de France, le mouvement libre-échangiste en Angleterre, le mouvement libéral Allemand de 1848, ne furent qu'autant de phases de la critique et de la réédification de la constitution sociale sur les bases de la légalité, de la liberté et de la libre association.

On ne doit pas supposer que dans la vie d'une nation, ou d'une famille de nations, ces deux stades aient été absolument distincts. Ils se sont entremêlés. Ce n'est que

récemment que l'Italie et l'Allemagne ont atteint leur unité nationale, longtemps après qu'elles avaient été influencées par le mouvement libéral et que d'autres États européens avaient dépassé la période de réédification sociale. Même dans ces exemples, la vraie série est celle que nous avons décrite. L'Allemagne unie et l'Italie une ne sont nées à la vie sociale que lorsque leur consolidation politique fut accomplie. Les problèmes d'organisation et de liberté constitutionnelles se posaient encore et n'avaient pas été résolus.

En général, pourtant, les nations d'Occident sont maintenant une communauté d'États puissants, unifiés, indépendants, dans laquelle la plus grande part de l'œuvre d'organisation politique sociale est accomplie, où la liberté est garantie par la loi. La sauvagerie et la barbarie ne sont plus à craindre et, si des guerres internationales sont toujours possibles et se déchainent parfois, l'état normal des affaires internationales est un état de paix. L'énergie se dépense en d'autres directions. Ces nations sont entrées dans le troisième stade, le stade économique éthique. Elles s'absorbent dans l'industrie, à amasser des richesses et à leur découvrir un emploi, dans l'éducation des peuples et, de plus en plus, à réaliser les possibilités de vie des masses populaires.

Les historiens philosophes n'ont pas manqué d'observer les types et les stades de la civilisation. Dans les analyses qu'elle en fait et les explications qu'elle en donne, la sociologie devient une philosophie de l'histoire. Le point important est d'établir des classes correspondant vraiment aux stades actuels d'évolution. Trois des classifications faites jusqu'ici, celles de Hegel, de Comte et de Spencer, peuvent être comparées avec fruit à celle que j'ai donnée plus haut.

Hegel, dans sa *Philosophie de l'Histoire*, conçoit le développement humain comme la marche de l'auto-réali-

sation. Peu à peu, l'homme en vient à se connaître comme un être auto-conscient, auto-déterminant, comme un élément de cet univers qui est un tout organique. Mais ce progrès n'est pas seulement intellectuel. La sphère de la liberté de l'homme s'élargit aussi. Son activité trouve un champ toujours plus large. L'histoire a donc été un progrès dans la conscience de la liberté. Elle a commencé lorsque la conscience et l'aspiration spirituelle sont nées dans l'homme. Au début, on pensait que la liberté était abstraite et universelle et, par suite, qu'elle n'était possible que dans un seul être, Dieu au ciel, ou le Roi, sur la terre. C'est en Orient que se déroula ce moment de l'histoire. Un progrès fut fait dans le monde grec qui ne faisait plus de la liberté le domaine d'un seul. Quelques-uns y étaient libres, beaucoup pouvaient l'être mais pas tous. L'esclavage subsistait. Rome alla plus loin, incorpora la substance de la liberté dans la loi formelle des droits personnels. « Enfin, dans le monde Germain, et sous l'inspiration du Christianisme, nous arrivons à l'âge de la pleine maturité, dont la mission est de faire triompher cette vérité que la liberté est le droit de naissance de tous les hommes. »

Si noble et si vraie que soit cette conception de la philosophie de l'histoire, elle méconnaît une moitié des phénomènes, j'entends les changements structuraux de la société. Elle nous montre seulement les phénomènes sériels et ceux-ci uniquement du côté subjectif.

Comte croyait avoir découvert la loi de l'histoire dans le développement progressif de l'humanité à travers deux stades préparatoires de pensée amenant au troisième et définitif. Le premier stade était la période théologique, dans laquelle l'esprit humain interprétait toute causation par l'activité directe d'un dieu ou de dieux en continuelles créations et providences. Tout événement provenait de l'intervention directe de la divinité. Il ne pouvait y avoir ni science ni progrès, matériel ou moral, aussi longtemps que les hommes comprirent ainsi le monde. L'humanité était

puérile, superstitieuse, adonnée au culte des héros. Le second âge fut métaphysique. Ne croyant plus au miraculeux, les hommes cherchaient à interpréter le monde par des principes, des abstractions, des entités. Ils se perdaient ainsi dans de stériles spéculations. L'esprit humain était émancipé, mais gaspillait ses forces dans une impossible recherche de ce qui est essentiellement inconnaissable. Le troisième âge est scientifique ou positif. La spéculation est remplacée par l'observation, l'expérience, l'induction, la généralisation. Les hommes trouvèrent que le monde des vérités connaissables est assez grand pour absorber leur temps et leurs forces. Bâtissant sur les bases solides du fait, ils apprirent les secrets de la nature qui leur permirent de dominer les conditions matérielles et beaucoup des conditions morales de la vie. Le monde entra dans la voie du progrès.

On verra que Comte plaçait la loi de l'histoire dans un progrès simplement intellectuel. Il ne s'élevait pas, avec Hegel, à la conception d'une évolution progressive de l'entière personnalité de l'homme et il ne réussit pas plus qu'Hegel à percevoir que la société elle-même subit une intégration et une différenciation progressives de structure, corrélatives aux changements dans la nature humaine.

M. Spencer, s'accommodant mal de la métaphysique d'Hegel et des théories superficielles de Comte, a entrepris de construire une philosophie du progrès, basée sur l'observation et l'induction. Il explique l'évolution de la société par la différenciation de structure et conclut que la structure est d'un des deux types auxquels se rapportent les activités habituelles de la société.

Selon M. Spencer, le pouvoir militaire devient ordinairement si important dans la marche de la *nationalisation*, de la formation des nations, que toute l'organisation politique se modèle sur lui : plus tard, le caractère futur de la société et de ses diverses organisations est déterminé par la forme que prennent ses activités les plus importantes :

si les activités militaires persistent, après avoir accompli l'œuvre d'intégration qui leur est propre, la société subit ce que M. Spencer appelle l'enregimentation, et étend à tous les intérêts la plus minutieuse réglementation. Les rangs sociaux sont nettement tranchés, vont jusqu'à devenir des castes. Le système industriel est subordonné au système régulateur, l'entreprise volontaire est découragée, réprimée même, et la liberté personnelle disparaît. Des tendances opposées dérivent de la soumission des activités militaires. Le développement industriel devient alors aussi important que l'était l'organisation militaire. La liberté personnelle augmente, le pouvoir civil devient unique. Une organisation complexe d'entreprises volontaires, agissant par des associations librement formées, accomplit une foule de fonctions sociales.

La philosophie de M. Spencer traite donc ce qu'Hegel et Comte avaient omis, mais elle est loin d'être complète et sa principale généralisation est inexacte.

Car, nous l'avons vu, le caractère d'une société est déterminé par les conditions inaltérables qui lui correspondent à chaque période de son développement. Au temps de son intégration — de sa nationalisation — une société doit être militaire, avec les conséquences que décrit M. Spencer. Plus tard, le type libre d'organisation est créé par la mise en liberté des forces, par le criticisme, le protestantisme, qui suivent l'achèvement de la première grande tâche de la civilisation. Seulement lorsque les formes libres d'organisation protégées par la loi ont été achevées, un véritable développement industriel devient possible. L'industrialisme n'est pas une cause, mais il est un effet de la liberté.

Nous ne pouvons donc pas dire qu'il y a des types de sociétés militaires et industrielles, comme si, à un moment quelconque de son développement, une société pouvait être, à son gré, militaire ou industrielle ou comme si, parmi les sociétés coexistantes et d'un égal développement, les unes

pouvaient être industrielles et les autres militaires. Au début de son évolution, une société est nécessairement organisée pour l'activité militaire. Au stade final, elle est surtout industrielle. Entre les deux, est une zone que M. Spencer n'a pas vue, l'époque libérale constitutionnelle ou libérale-légale, pendant laquelle les énergies de l'âge militaire se transforment en activités de l'âge industriel.

Si une vraie philosophie de l'histoire doit ainsi reconnaître des stades de civilisation qui sont, sans aucun doute, des stades de l'évolution sociale, elle doit néanmoins proclamer que l'évolution implique une marche du progrès intellectuel, comme l'affirmait Aug. Comte, et la liberté personnelle croissante, comme le veut Hegel. C'est ce que j'ai déjà dit, soit directement, soit implicitement, en déclarant maintes fois que la fonction de la société est l'évolution de la personnalité et que l'association démogénique est démocratique dans ses tendances. Il faut donc rechercher dans quels rapports sont le développement subjectif de l'individu et les changements dans la structure et les activités de la société.

Ici, on arrive à une découverte intéressante. On a vu, dans le chapitre sur l'« Esprit social » et dans celui de l'« Association anthropogénique », qu'il y a trois traditions sociales fondamentales : économique, légale, politique. La tradition économique est primaire, elle est la plus reculée, tandis que la tradition politique est la plus récente.

Mais, selon l'explication actuelle des trois stades de civilisation, la société civile est représentée comme perfectionnant d'abord son organisation politique, puis sa constitution légale et enfin son organisation industrielle, renversant ainsi l'ordre de la genèse des traditions.

Voici la solution : lorsque la société, bâtissant sur les traditions primaires, économiques et légales, arrive au développement politique, elle dépense toute son énergie, pendant un certain temps, à perfectionner sa vie politique,

négligeant — relativement — sa vie légale et économique. Il y a, de toute nécessité, une concentration des efforts créateurs sur l'État, jusqu'à ce qu'il devienne une structure forte et cohérente, dans laquelle se développent les autres éléments de vie sociale.

Mais lorsque l'intégration politique est finie, la société reporte ses forces vers ses intérêts les plus anciens, pour les développer, pour amener le reste de l'organisation sociale à l'égalité de force et d'importance avec l'organisation politique. La liberté et le règlement légal des rapports sont d'abord édifiés et, enfin, les activités économiques reçoivent l'attention.

L'ordre de développement des traditions sociales les plus importantes est donc inverse de celui de leur genèse. C'est aussi vrai pour les traditions secondaires : personnelle ou animistique, esthétique, religieuse. Elles apparaissent lorsque le combat pour la vie laisse à une société assez de forces libres pour développer quelques côtés mineurs de l'existence.

Lorsque la société consacre toutes ses forces à son développement politique, en négligeant les deux autres traditions fondamentales, elle n'a d'aucune façon perfectionné la plus ancienne des traditions secondaires. Tant qu'il s'occupe de sujets intangibles, l'esprit humain s'intéresse surtout à la religion et aux phases grossières de l'art créateur. En conquérant le territoire, en organisant l'État, l'humanité consacre ses heures de loisir à de simples réjouissances et elle accepte, comme explication du monde, les traditions du surnaturel. C'est l'âge de l'épopée, en poésie; du massif et de l'héroïque en architecture ou dans les arts plastiques; du miraculeux dans les croyances; du cérémonial dans le culte. L'État, dans la nouveauté de son pouvoir, est le grand maître des plaisirs et des essais d'art. Se tenant pour responsable envers la religion, il est théocratique. L'âge de la « nationalisation » est aussi celui de la naissance des religions, celui dans lequel se déve-

loppe le côté primitif et héroïque de la tradition esthétique. Au second stade, l'esprit humain est arrivé au criticisme et à la philosophie. Dans l'État, on a besoin de liberté réglée par la loi. Par suite, l'évolution perfectionne alors les traditions intermédiaires, à la fois dans les classes primaire et secondaire, elle élabore la loi et complète la tradition esthétique en développant son côté critique. Enfin, au troisième stade, l'humanité est revenue à ses intérêts personnels et économiques. Elle se jette avec ardeur sur les sujets utilitaires et en même temps se pose la question : Qu'est la vie, qu'est l'âme humaine et quelle est sa destinée ?

L'ordre du développement des traditions tertiaires — les traditions de pensée conceptuelle — est différent. A l'âge religieux, politique, l'esprit humain est théologique. A l'âge critique et légal, il est métaphysique. Ce n'est qu'à l'âge économique et spirituel, qu'il devient scientifique.

Telle est la philosophie complète de l'histoire. La société développe sa vie politique et revient alors, par la loi, à ses bases économiques; elle organise le culte et retourne, par l'esthétique, à ses traditions de personnalité; elle codifie sa croyance théologique et se reporte à la métaphysique d'abord, à la science enfin. Cet ordre est suivi non seulement parce qu'il est l'ordre naturel du développement psychologique de la communauté, mais aussi parce qu'à chaque pas les traditions développées ensemble se secondent réciproquement. Les traditions héroïco-esthétiques de dévotion, théologiques, fortifient puissamment l'État dans sa période de formation. Seul, l'esprit critique et métaphysique peut organiser la société sur des bases légales. Il est bon pour l'historien du droit de montrer que la conception des « droits naturels » est une abstraction métaphysique, sans forme, ni sens, mais il ne doit pas oublier que ce n'est que parce que les hommes ont cru, de toutes leurs âmes, à ces droits naturels comme à de vraies entités, qu'ils ont pu constituer un corps de loi constitu-

tionnelles. Enfin, c'est en dehors de l'évolution économique que nous trouverons une véritable évolution éthique et un développement de la science et ce n'est que lorsque nous aurons à la fois l'éthique et la science que l'évolution économique pourra s'achever.

Les stades de civilisation sont donc : militaire et religieux ; libéral-légal ; économique et ethnique.

La société ethnique, qui est devenue en partie féodalisée et a atteint la période de confédération et de royauté, trouve des conditions qui transformeront davantage son organisation. Elle augmente en richesse et en population et doit recourir à l'agriculture systématique. Mais l'évolution rapide d'énergie qui a lieu est suivie de troubles. Les chefs semi-féodaux et leurs séides ne sont pas disposés à se plier à la vie du cultivateur. Conquérir et rançonner, contraindre la population conquise à s'acquitter du travail agricole, c'est un programme plus attrayant.

Nous trouvons par suite que les confédérations de tribus patronymiques s'établissent rarement, dans un but agricole, sur le territoire dont elles sont originaires. Elles entament une carrière de migration et de conquête. C'est l'histoire des tribus nomades qui dévastèrent l'Égypte, des tribus Assyriennes, des Juifs, des Grecs, des Latins, des Germains.

Si l'entreprise réussit et si le peuple étranger est subjugué, le territoire conquis sert de résidence fixe aux conquérants.

Les premiers effets de la conquête sont une congrégation secondaire et une composition démotique plus variée.

La congrégation secondaire, dans l'évolution des sociétés tribales, est celle qui amène des agrégats de groupes ethniquement parents dans un tel contact avec des populations de races ou sous-races différentes, que l'amalgame social et démotique est inévitable. Les témoignages sont

innombrables qui démontrent que les grands peuples historiques furent créés par la superposition de races ou semi-races.

Les découvertes de M. Petrie en Égypte montrent que la vallée du Nil était occupée par des peuples préhistoriques avant d'être envahie par les tribus qui créèrent l'état national après avoir conquis la population primitive. En Médie, deux modes divers de sépulture conservent, côte à côte, les coutumes d'une race aborigène et d'une race conquérante. Celle-ci enterrait ses morts couchés et plaçait dans la tombe des aliments et un coussin. Les aborigènes mettaient le corps dans une position singulière, les coudes à angle droit, les talons relevés, la tête au nord et regardant vers l'est. Les vallées de l'Euphrate et du Tigre, la Palestine et l'Asie-Mineure, furent, dès les temps reculés, des lieux de rencontre et de fusion des races. Parmi les peuples qui occupaient la Palestine avant les Hébreux, étaient les Amorites de la souche blonde de la race blanche, les Phéniciens ou Chananéens, de la souche Hamitique et beaucoup de tribus de la souche Sémitique. Plus au nord-ouest, en Asie-Mineure une population également mélangée de Celto-Lybiens, d'Hamitiques et de Sémites fut subjuguée à une période antérieure par les tribus guerrières Méditerranéennes, les Syriens, les Lydiens, les Phrygiens et les Cariens qui vinrent de Thrace à travers l'Hellespont. En Grèce, les tribus helléniques se superposèrent à une population préventive de Pélasges ; en Italie, les tribus latines et sables remplacèrent les Étrusques et les Ombriens. En Angleterre, dans la période historique, les Saxons et les Danois se superposèrent aux Celtes, les Normands aux Saxons et aux Danois. Avant ces conquêtes et ces mélanges, il y a eu en Europe, dans les temps préhistoriques, des submersions de peuples par d'autres peuples, dont la preuve serait dans les outils de bronze et de pierre, dans les ornements funéraires, dans les crânes.

Le mélange des éléments ethniques par la congrégation ne se limite pas, dans une région propice, à une simple intercourse des groupes en contact. L'intermariage a lieu. La congrégation et l'agrégation génétique deviennent inextricablement mêlées. Des exemples anciens, pris dans tous les endroits du monde, montrent non seulement que des groupes de la même souche qui s'intègrent socialement, acceptent l'intermariage comme une conséquence naturelle, mais aussi que les tribus conquérantes n'exterminent que rarement les tribus conquises. Les femmes surtout sont épargnées et, comme esclaves, concubines ou épouses, engendrent des enfants de sang mêlé. Quelle large proportion de la population locale d'un État a eu cette origine dans les temps anciens ? nous le savons par l'ordre donné aux Israélites la veille de la bataille avec les Madianites : « c'est pourquoi vous devez tuer tout enfant mâle et toute femme qui a eu commerce avec un homme. Mais toutes les filles qui n'ont pas connu d'homme, doivent être gardées vivantes pour vous » et : « le butin des guerriers comprenait trente-deux femmes n'ayant pas connu d'homme ».

La composition démotique qui dérive du mélange et de la fusion des éléments est extensive et complexe si on la compare à celle des hordes sauvages. La complexité du mécanisme et le mélange final créent des types ethniques.

Que les grandes vagues des migrations celtiques et teutoniques à travers l'Europe n'aient pas substitué une souche à l'autre, mais aient abouti à la création de nouvelles nationalités de sang mixte, cela est trop bien démontré pour être discuté. M. Broca a trouvé, dans ses recherches sur la stature, que les dix-neuf vingtièmes de l'entière population de la France offrent, à divers degrés, les caractéristiques des races mixtes. La race anglaise est peut-être un exemple aussi intéressant. Il y a vingt-cinq ans qu'Huxley a montré la persistance de la race aux cheveux et aux yeux noirs qui habitait l'île avant l'arrivée des vrais Celto-

Aryens. Ces peuples bruns n'étaient pas les premiers occupants humains de la Grande-Bretagne, mais les hommes du premier âge de pierre avaient été refoulés au sud par les glaces et avaient laissé peu ou point de traces. Avec les hommes du nouvel âge de pierre, petits, au teint sombre, aux cheveux noirs, il n'en fut pas de même. De soigneuses mensurations faites dans le Royaume-Uni prouvent que le type survit non seulement chez les Celtes bruns d'Ecosse et d'Irlande et chez les bruns habitants du Lincolnshire et du Yorkshire, mais dans de nombreux groupes isolés partout ailleurs. Les autres envahisseurs furent les vrais Celtes aux cheveux clairs, puis les Romains, les Saxons, les Danois et les Normands. L'occupation romaine a laissé peu de traces physiologiques.

On admet universellement que les sangs Saxon et Normand se mélangèrent parfaitement. La controverse a porté sur le mélange des Saxons et Danois avec les Bretons conquis. La théorie de l'extermination a trouvé d'éminents défenseurs chez les historiens, mais l'ethnographe ne peut se ranger à leur avis. Si les Anglo-Saxons avaient exterminé ou chassé la primitive population semi-celtique, le peuple anglais d'aujourd'hui serait, comme le dit M. Grant Allen, « sans exception, doué de cheveux aussi clairs, d'yeux aussi bleus que les Norvégiens et les Suédois ». En fait, on trouve que la moitié des Anglais ont les cheveux sombres et frisés et les yeux noirs. Les Anglais conquérants ne pénétrèrent jamais en réalité dans le pays de Galles et en Cornouailles, et la population de ces deux districts est formée encore presque entièrement de la race brune mixte qu'on appelle communément celtique, en opposition avec le type teutonique anglo-saxon, plus clair. Le Cumberland, le Westmoreland et la plus grande partie du Lancashire, quoiqu'ils aient été colonisés plus tard en partie par les Northmans, échappèrent de même à la colonisation anglo-saxonne. Dans le Devon, le Somerset et le Dorset, aussi bien que le long de la frontière galloise en Hertford-